

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 15 novembre 2024

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 15 novembre 2024 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation de l'OJ du 15 novembre 2024
- 1.2. Approbation du PV du 23 octobre 2024

2. FINANCES

- 2.1. Budget 2025

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Chambre wallonne
- 3.2. Chambre des matières bruxelloises
- 3.3. GT « numérique » : procédure pour participation des confrères à l'enquête et rôle des CP.

4. JURIDIQUE

/

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

- 5.1. Adaptation de la loi du 26 juin 1963 - Scission de l'Ordre

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. La réforme du Livre VII du Code Civil
 - 8.2. Proposition de loi sur les faux indépendants dans les cabinets d'architecture
 - 8.3. Rapport « Architalk »
 - 8.4. MasterClass interuniversitaire
 - 8.5. Batibouw
-

1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

1.1. OJ du 15 novembre 2024

DECISION : le Cfg-OA valide le présent ordre du jour.

1.2. PV du 23 octobre 2024

DECISION : le PV du Cfg-OA du 23 octobre 2024 est approuvé.

2. FINANCES

2.1. Budget 2025

Lors du Cfg-OA du 23 octobre 2024, le projet de budget présenté a été expliqué longuement.

Ce budget était accompagné d'une note explicative qu'il a été demandé de détailler. Par ailleurs, les Présidents des Conseils Provinciaux ont soumis diverses questions et amené diverses réflexions.

Le budget 2025 a été adapté et la note explicative a été fortement développée et détaillée en vue de répondre aux attentes et interrogations posées.

Le 8 novembre, une entrevue s'est tenue entre le Comité de Direction et le Commissaire du gouvernement pour exposer en détail la situation financière du Cfg-OA et pour définir les pistes en vue de l'établissement d'un budget en équilibre.

Il est demandé au Cfg-OA d'approuver le Budget 2025 tel que présenté dans sa dernière version avec les solutions préconisées pour un budget en équilibre et ce afin qu'il puisse être soumis au Conseil National dont la prochaine réunion est fixée au 22 novembre 2024.

DECISION : le Cfg-OA valide le budget tel que présenté ce jour étant précisé que c'est le scénario n°6 de la note explicative qui sera proposé.

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Chambre wallonne

- Drink OA – UWA : 7 février 2025 au théâtre de Namur ;
Ce drink symbolise le rapprochement entre l’UWA et l’OA. Les invitations vont être envoyées prochainement.
- Participation au GT de l’ACER dont le GT « coût » destiné à objectiver les coûts de rénovation énergétique ;
Peu de sujets concernent les architectes.
- Simplification administrative : RDV avec le cabinet Galant le 25/10/2024 ;
- Digitalisation : participation au comité d’accompagnateurs (Philippe Meilleur) : formulaire, simplification, complétude, RGPD, ...
Fin 2025 : introduction en ligne des demandes de permis par les pouvoirs publics.
Le compte-rendu de la première réunion de ce comité est relativement positif. La digitalisation est prévue, dans un premier temps, pour les permis d’environnement. Les accès seront ouverts aux demandeurs de permis mais également aux architectes.

La Chambre a également répondu à plusieurs interpellations d’architectes.

POUR INFO

3.2. Chambre des matières bruxelloises

- Interpellations d’architectes à l’égard des pratiques communales : non-respect des délais pour la complétude des dossiers, avis de dossier complet rectificatif, ...
- Suspension de la procédure en vue de la désignation du BMA ;
- Ecobuild : adaptation de l’outil de calcul pour les rénovations circulaires et durables.

- Dans l’attente d’un gouvernement, les activités de la Chambre fonctionnent au ralenti.

- Dès que les échevins seront désignés, il a été suggéré de les réunir de manière collégiale durant une après-midi afin de leur soumettre les difficultés et contraintes rencontrées par la profession.
Le lieu de la table ronde pourrait être le dernier étage de l’ancienne Royale belge : une salle pouvant accueillir jusqu’à 26 personnes est disponible.
Cette rencontre serait organisée en février ou mars 2025.
Les échevin.e.s doivent-ils (elles) être accompagné.e.s de leur chef de département ?

- La Charte « Climat » doit être mise en valeur : il est nécessaire de communiquer sur le sujet.
C’est prévu dans un prochain « A épingler ».

POUR INFO

3.3. GT « numérique » : procédure pour participation des confrères à l'enquête et rôle des CP

Les travaux de ce GT sont actuellement en pause.

Cela étant, les Conseils vont recevoir un questionnaire à transmettre à leurs membres avant la fin de l'année.

L'objectif est de connaître la situation « numérique » des membres.

POUR INFO

4. JURIDIQUE

/

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

5.1. Adaptation de la loi du 26 juin 1963 - Scission de l'Ordre

Lors des séances du 21 juin 2024 et du 13 septembre 2024, il a été débattu longuement d'une réforme – scission de l'Ordre.

Comme demandé par les mandataires, un exposé des motifs d'une éventuelle scission a été établi et une note reprenant les effets et avantages a également été rédigée. Ces documents devaient permettre un débat éclairé au sein des conseils provinciaux.

Quels sont les comptes-rendus des discussions au sein des conseils provinciaux ?

Les notes ont été communiquées au Vlaamse Raad dont le retour est encore attendu.

Quelles sont les démarches que le Cfg-OA souhaite voir initiées ?

POUR DECISION : il n'y a pas de vote ce jour.

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. La réforme du Livre VII du Code Civil

Le parlement s'attache à réformer le Code Civil et les dispositions du Livre VII ont été abordées.

Le SPF Justice a lancé une enquête publique (qui se clôturait le 31 octobre 2024) auprès des professionnels concernés pour recueillir leurs observations.

Le Cfg-OA a réagi dans les délais et a fait part de sa position concernant la garantie décennale.

POUR INFO

8.2. Proposition de loi sur les faux indépendants dans les cabinets d'architecture

Le 19 août 2024, le parti Vooruit (députée Anja Vanrobaeys) a déposé – pour la seconde fois – une proposition de loi modifiant la loi programme du 27 décembre 2006 en ce qui concerne l'introduction d'une présomption de fausse indépendance pour les architectes.

La Commission des Affaires Sociales de la Chambre a sollicité l'avis de l'Ordre qui doit être rendu pour le 15 novembre 2024.

Un avis sera communiqué pour la date fixée.

POUR INFO

8.3. Rapport « Architalk »

Ce point est reporté à la séance du mois de décembre.

POUR INFO

8.4. MasterClass Interuniversitaire

Des flyers ont été distribués aux contrôleurs de stage ainsi qu'aux membres du Cfg-OA.

Il est important que cette formation soit un succès, il est donc nécessaire de communiquer sur le sujet et de sensibiliser les contrôleurs de stage et les stagiaires.

POUR INFO

8.5. Batibouw 2025

Une soirée de gala est organisée le 20 février durant laquelle aura lieu la remise de quatre prix d'architecture (Wallonie, Bruxelles, Flandre et national).

Chaque Conseil va être invité à sélectionner un architecte pour représenter sa province et ce afin de récompenser l'ensemble de sa carrière et/ou la spécificité de ses projets : la qualité architecturale du travail, l'engagement, l'aspect culturel, etc. sont des critères à prendre en compte.

Le choix des architectes devra être communiqué avant fin 2024. Il est précisé que l'architecte sélectionné ne pourra pas être un mandataire de l'Ordre.

Un courrier va être envoyé à tous les Conseils la semaine prochaine.

Le jury sera composé des doyens des différentes universités francophones et néerlandophones.

Les profits de cette soirée seront reversés à l'asbl « Solidarité logement ».

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 15h35.